

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2325

13 décembre 2006

SOMMAIRE

Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Luxembourg	111560	Materis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	111559
Aquila Invest, S.à r.l., Luxembourg	111556	Mifra S.A., Luxembourg	111558
Armadillo Lux Holding S.A., Luxembourg	111579	Mifra S.A., Luxembourg	111558
Balian, S.à r.l., Luxembourg	111598	Newbusiness Service, S.à r.l., Windhof	111579
Barracuda, S.à r.l., Luxembourg	111556	Oregonian Invest S.A., Luxembourg	111592
Bayl Import, G.m.b.H., Sandweiler	111594	P.R. International S.A., Luxembourg	111557
Bebo, S.à r.l., Crauthem	111596	PPS Padova S.A., Luxembourg	111593
Beukenhoeve Holding, S.à r.l./B.V., Luxembourg	111563	Praxis AG, Luxembourg	111594
Blackstone Real Estate Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	111560	Privilege Fund, Sicav, Luxembourg	111591
Blackstone Real Estate Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	111579	Restaurant Szechwan Garden, S.à r.l., Hagen	111592
CitiMoney S.A., Luxembourg	111555	SBRE Land, S.à r.l., Luxembourg	111561
COFINORD, Compagnie Financière du Nord S.A.H., Luxembourg	111593	SBRE Luxco, G.m.b.H., Luxembourg	111562
Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Luxembourg	111594	SBRE Neighbourhood Centre, S.à r.l., Luxembourg	111562
DH Real Estate Luxembourg IV, S.à r.l., Luxembourg	111554	SBRE Office, S.à r.l., Luxembourg	111563
DPLX, S.à r.l., Luxembourg	111593	SBRE Senden, S.à r.l., Luxembourg	111579
Egon Holdings S.A., Luxembourg	111580	SBRE Supermarket, S.à r.l., Luxembourg	111590
Exclusif International S.A., Luxembourg	111592	SBRE Waren, S.à r.l., Luxembourg	111591
Fani Holding S.A., Luxembourg	111554	Snack Pizza Idea, S.à r.l., Pétange	111597
FI New Opportunities II, S.à r.l., Luxembourg	111557	Socgen International Sicav, Luxembourg	111590
Global Care Solutions (GCS) S.A., Luxembourg	111560	Société de Gestion Immobilière de l'Est S.A., Luxembourg	111591
Hôtel-Restaurant Hemmen, S.à r.l., Stadtbredimus	111559	Teamsystem Luxembourg Holdco, S.à r.l., Luxembourg	111592
I.S.D.I. S.A., Luxembourg	111556	Techniques & Habitat, S.à r.l.	111558
I.S.D.I. S.A., Luxembourg	111556	Termoli Tintagel Holding S.A., Luxembourg	111596
Innovative Six, S.à r.l., Luxembourg	111558	Tilford Investments, S.à r.l., Luxembourg	111561
J.A.C.C. S.A., Bertrange	111559	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P., S.à r.l., Senningerberg	111563
Kinglet Corporation, S.à r.l., Luxembourg	111562	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P., S.à r.l., Senningerberg	111578
Landesbank Berlin International S.A., Luxembourg	111554	Tishman Speyer Q106 L.P., S.à r.l., Senningerberg	111590
LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	111556	Trans-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	111561
Letalux S.A., Luxembourg	111560	Wintergreen S.A., Luxembourg	111591
Linwood Holding S.A., Luxembourg	111558		
M.T.B. S.A., Flébour	111557		

111554

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.500.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent à l'adresse suivante:
Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117288.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

FANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.318.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour FANI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118674.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 30, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 15.024.

UNTERSCHRIFTENVERZEICHNIS

Stand: 10.2006

Erläuterungen / Zeichnungsberechtigung und Unterschriften

1. Bestellung und Bekanntgabe der Zeichnungsberechtigten

(1) Zur rechtsverbindlichen Zeichnung für die LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A. sind grundsätzlich zwei Unterschriften erforderlich.

(2) Zeichnungsberechtigt sind gemäß Satzung der LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A.

a) die Mitglieder des Verwaltungsrates (Gruppe A)

b) die Mitglieder der Geschäftsleitung (Gruppe A)

c) Bevollmächtigte (Gruppe A)

d) Bevollmächtigte (Gruppe B)

(3) Die Namen und Unterschriften der Zeichnungsberechtigten werden im Unterschriftenverzeichnis der LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A. bekanntgegeben.

2. Umfang der Zeichnungsberechtigung

(1) Für Vollmachten sind die Unterschriften von zwei Zeichnungsberechtigten der Gruppe A oder von einem Zeichnungsberechtigten der Gruppe A und einem Zeichnungsberechtigten der Gruppe B erforderlich.

(2) Kreditzusagen und mit der Kreditgewährung in Zusammenhang stehende Erklärungen, Wechsel, Schecks, Akkreditive, Anweisungen sowie Erklärungen und Schriftstücke gleichwertiger Bedeutung sind von einem Zeichnungsberechtigten mindestens der Gruppe A sowie einem weiteren Zeichnungsberechtigten zu unterzeichnen.

(3) Für Erklärungen und Schriftstücke von geringerer Bedeutung, die im laufenden Geschäft bzw. in der laufenden Verwaltung regelmäßig anfallen, wie z.B. Quittungen, Bescheinigungen, ist die Unterzeichnung durch Zeichnungsberechtigte der Gruppe B ausreichend.

(4) Für formularmäßige Mitteilungen, Bestätigungen, Abrechnungen und Kontoauszüge können Sonderregelungen durch eingedruckte Hinweise auf den Vordrucken in der Weise getroffen werden, daß die Gültigkeit mit der Unterschrift nur eines Zeichnungsberechtigten, ohne Unterschriften oder mit im Wege der Vervielfältigung hergestellten Unterschriften gegeben ist.

(5) Die höherrangige Zeichnungsberechtigung schließt stets die nachgeordneten Zeichnungsberechtigungen ein.

3. Form der Zeichnung

Unterschriften werden enter der Bezeichnung LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A. abgegeben

111555

LIST OF AUTHORIZED SIGNATURES

Issued: 10.2006

Explanatory Notes - Signatures and signature powers

1. Appointment and notification of signatories

(1) On principle, the legally binding signature of the LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A. requires two signatories.

(2) In accordance with the Charter of the LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A., those empowered to sign are:

- a) members of the Board of Directors (Group A)
- b) members of the General Management (Group A)
- c) Authorized to sign (Group A)
- d) Authorized to sign (Group B)

(3) The names and signatures of authorized signatories are recorded in the Register of Signatories of the LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A.

2. Scope of the signature power

(1) For Powers of Attorney, the signatures of two authorized signatories from Group A or one signatory from Group A and one signatory from Group B are required.

(2) Lending commitments and declarations connected with the granting of credit facilities, bills of exchange, cheques, letters of credit or other documents of similar effect must be signed by at least one signatory from Group A and one other authorized signatory.

(3) For declarations and documents of less importance, which arise regularly during current business or administration, such as receipts and certificates, signature by authorized signatories from Group B is adequate.

(4) For pro forma communications, confirmations, statements and account balances, special regulations may apply on the basis of printed notes on the pro forma to the effect that the document is valid with one signature only, without signature or with signatures produced by duplication.

(5) The higher ranking signature power always includes sub-ordinate signature powers.

3. Form of signatures

Signatures are placed beneath the title LANDESBANK BERLIN INTERNATIONAL S.A.

- Verwaltungsrat / Board of Directors:

Serge Demolière, President
Dr. Johannes Evers, Administrateur
Claus-Günther Richardt, Administrateur
Dirk Kipp, Administrateur
Ralph Biedinger, Administrateur-Délégué

- Geschäftsleitung / General Management:

Ralph Biedinger, Administrateur-Délégué/Sprecher der Geschäftsleitung
Uwe Jungenvirth, Geschäftsleiter/Directeur

- Zeichnungsberechtigte / Persons authorized to sign:

Unterschriften der Gruppe A / Signatures of Group A
Roland Bauler, Wolfram Becker, Arnd Brüggewirth, Colette Hurt-Migliosi, Edmund Leinweber, Envin Lütge, Hans-Peter Meyers, Alain Schmit, Dirk Vollkommer

- Zeichnungsberechtigte / Persons authorized to sign:

Unterschriften der Gruppe B / Signatures of Group B
Dirk Bunse, Ulrich Busch, Steph Cano, Alexander Endrikat, Heidi Espen, Stefan Kind, Patric Ludt, Pascale Raccogli, Thomas Recken, Wolfgang Schulze, Norbert Wieneke

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05454. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114527.2//82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

CitiMoney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 23.113.

1. M. Philip W. Heston, Azalea Ridge Road, 2000 N.C. 28739.3900 Hendersonville, USA est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour CitiMoney S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118904.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

AQUILA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 94.563.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

P. Gallasin.

(120153.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BARRACUDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.650,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.519.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

P. Gallasin.

(120158.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 250.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.129.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme

Signature

(120163.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 250.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.129.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme

Signature

(120167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.618.100,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.493.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

P. Gallasin.

(120172.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111557

M.T.B. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9633 Flébour, Maison 25.
R. C. Luxembourg B 73.640.

—
EXTRAIT

Résolutions de l'assemblée générale tenue le 16 août 2006 au siège social:
Ont été nommés à l'unanimité pour une durée de six ans:

a. Administrateurs:

- Monsieur Marcel Thill, retraité, né le 2 novembre 1945 à Dippach, demeurant à L-9633 Flébour, maison 25;
- Monsieur Christian Thill, étudiant, né le 4 juin 1979 à Luxembourg, demeurant à L-5751 Frisange, 1, rue de Hagen;
- Monsieur Serge Thill, enseignant, né le 30 septembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3414 Dudelange, 41, rue Bannent.

- Administrateur-délégué: Monsieur Marcel Thill, prénommé.

b. Commissaire:

la société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2006

Pour M.T.B. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120170.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

P.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.664.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

P.R. INTERNATIONAL S.A.

Signature

(120175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

FI NEW OPPORTUNITIES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.866.

—
Extrait des décisions prises par les gérants le 1^{er} septembre 2006

Suite à une décision du gérant, la société a résolu:

- de changer son siège social, à partir du 1^{er} septembre 2006, au:

17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- d'accepter les démissions de:

M. Gerard Meijssen, comme Gérant;

- et de nommer à sa place:

M. Hugo Neuman, Gérant, rue J.B. Fresez, 16, L-1542 Luxembourg, et

Mlle Claudia Santillo, Gérante, rue Atert, 14, L-8051 Bertrange.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} septembre 2006, composé comme suit:

- M. Alain Steichen, comme Gérant;

- M. Hugo Neuman, Gérant;

- Mlle Claudia Santillo, Gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FI NEW OPPORTUNITIES II, S.à r.l.

C. Santillo

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02361. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120179.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TECHNIQUES & HABITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 98.939.

La Fiduciaire SASSEL & ZIMMER S.C. dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société à responsabilité limitée TECHNIQUES & HABITAT, S.à r.l.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

R. Zimmer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120176.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

MIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 69.646.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(120178.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

MIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 69.646.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(120183.7//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LINWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Un mandataire

(120220.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

INNOVATIVE SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

B. Zech.

(120246.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111559

HOTEL-RESTAURANT HEMMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 11, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 53.714.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Jean-Marie Hemmen 5, Waistrooss, L-5451 Stadtbredimus,
et

2) Monsieur Lucien Hemmen 2, Waistrooss, L-5451 Stadtbredimus.

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le nommé sub 1) cède au nommé sub 2) et acceptant 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée Hôtel-Restaurant Hemmen, avec siège social à L-5451 Stadtbredimus, Waistrooss, 11, au prix de 1 EUR symbolique (un euro).

2) Le nommé sub 1) reconnaît avoir reçu du nommé sub 2) le susdit montant de 1 EUR (un euro), dont quittance.

La présente cession de parts sociales a été signifiée à la société qui l'accepte et reconnaît valable par la signature de la présente

Stadtbredimus, le 15 octobre 2006.

J.-M. Hemmen / L. Hemmen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120187.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.500.000,-.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 115.397.

Extrait de décisions de l'associé unique de la Société

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 septembre 2006 que:

- TRIEF CORPORATION S.A. a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 septembre 2006;

- Monsieur Olivier Legrain, né le 30 septembre 1952 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle c/o Materis, 19, place de la Résistance, 92446 Issy les Moulineaux (France) a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée avec effet au 25 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour MATERIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120188.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

J.A.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 50.056.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2006

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Jean Zahles, commerçant, demeurant à Waldbredimus, 5, rue rue du Kiem;

Madame Albertine Zahles-Fleschen, employée, demeurant à Waldbredimus, 5, rue du Kiem;

Madame Christine Bluhm-Poncin, employée privée, demeurant à Fentange, 88A, rue de Bettembourg.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120214.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

GLOBAL CARE SOLUTIONS (GCS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2006

Au conseil d'Administration de GLOBAL CARE SOLUTIONS (GCS) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- De confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick Downing, avec adresse à 33 Soi Nana Nua, Sumkhovit 3 Road, Wattana District, 10110 Bangkok, Thaïlande, avec effet immédiat, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120189.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LETALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.837.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue 4 octobre 2006

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LETALUX S.A., il a été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de Monsieur Luc Hollman en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Reinier Teixeira, ayant son adresse professionnelle à avenue Louise 331-333 - B-1050 - Belgique, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;

En conséquence des présentes et précédentes résolutions et assemblées:

Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Reinier Teixeira,

Monsieur Edsel Doran,

Monsieur Tim van Dijk.

Leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

E. Doran / T. van Dijk

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120217.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BLACKSTONE REAL ESTATE ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 101.041.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 791 du 3 août 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(120248.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07067, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(120274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111561

TRANS-SUD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 30.429.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales et assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée TRANS-SUD, avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 octobre 2006, numéro 2006/1750 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 11 octobre 2006, volume 437, folio 3, case 6, ce qui suit:

1) Monsieur Henri Lorent, retraité, demeurant à Schifflange, 8, rue du Fossé a cédé à Monsieur Michel Lommel, employé privé, demeurant à Huncherange, 18, rue de l'Eglise quatre-vingt-quatre (84) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

2) Monsieur Henri Lorent, prédit, a cédé à Monsieur Yvan De Paoli, employé privé, demeurant à Dudelange, 79, rue de la Vallée deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

Après ces cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Michel Lommel, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
- Monsieur Yvan De Paoli, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

3) Les associés ont accepté la démission de Monsieur Henri Lorent, prénommé, comme gérant technique de la prédite société.

Bascharage, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(120212.3/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TILFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 85.692.

Résolutions prises par les gérants de la société, le 27 octobre 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, le 3 juillet 2006

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120218.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SBRE LAND, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.128.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:

- de nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE LAND

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120222.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111562

KINGLET CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 114.009.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 27 octobre 2006

Le gérant de la Société a décidé en date le 27 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120219.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SBRE LUXCO, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Stammkapital: EUR 12.500,-.

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
H. R. Luxembourg B 116.953.

AUSZUG

Aus dem Beschluss vom 25. Oktober 2006 des alleinigen Anteilseigners result, dass:

Herr David King, geboren am 6. Juni 1961 in Harpenden (Großbritannien), mit beruflicher Anschrift 7, Newgate Street, London, EC1 A7NX, Vereinigtes Königreich, als Geschäftsführer der Kategorie A als Ersatz für Herrn Félix Bauer mit Wirkung zum 17. Oktober 2006 ernannt worden ist.

Die Geschäftsführer sind von nun an:

- Herr David King, geboren am 6. Juni 1961 in Harpenden (Großbritannien), mit beruflicher Anschrift 7, Newgate Street, London, EC1 A7NX, Vereinigtes Königreich, als Geschäftsführer der Kategorie A,

- NEW LUXCO, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxembourg, unter Sektion B, Nummer 104.715, als Geschäftsführer der Kategorie B,

- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxembourg, unter Sektion B, Nummer 104.576, als Geschäftsführer der Kategorie B.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Im Namen von SBRE LUXCO

Unterschrift

Beauftragter

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120221.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SBRE NEIGHBOURHOOD CENTRE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.129.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:

- de nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE NEIGHBOURHOOD CENTRE

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120223.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111563

SBRE OFFICE, Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.125.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:
de nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE OFFICE

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00678. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(120225.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 116.067.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société tenue en date du 31 juillet 2006 que:
L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Le gérant de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01308. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(120233.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BEUKENHOEVE HOLDING, S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 19,500.

Registered office: Veenendaal, The Netherlands.
Principal office and establishment: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 121.067.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Johan Grietsen Hendrik Vreeman, born in Winterswijk, The Netherlands, on 20th November 1945, residing at Leeuwerikenlaan 9, 2111 HA Aerdenhout, The Netherlands, holder of a passport with number BA019624, expiring on 17th February 2009 (hereinafter referred to as the Shareholder),

here represented by M^e Vanessa Freed, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given in Haarlem, on 31st March 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of BEUKENHOEVE HOLDING B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered offices in Veenendaal, The Netherlands, and its office address at Florapark 11, 2012 HK Haarlem, The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34067816, incorporated on 31st January 1969 by a notarial deed (the Company) is represented at the present meeting;

II. that it results from the balance sheet of the Company that, as of the 30th April 2006, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been

signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

III. that the Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered offices for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed of 11th May 2006.

Second resolution

The Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered offices for Dutch corporate law purposes) at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Third resolution

The Shareholder resolves (i) that the Company shall operate in Luxembourg in the legal form of a société à responsabilité limitée, and thus, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August 1915, as amended, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of The Netherlands as a validly incorporated Dutch company, (ii) to proceed to an amendment of its Articles of Association. The Articles of Association of the Company shall henceforth read as follows:

Chapter I.

Art. 1. Definitions

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- a. a «Share»:
a share in the capital of the Company;
- b. a «Shareholder»:
a holder of one or more Shares;
- c. a «General Meeting»:
a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;
- d. the «General Meeting of Shareholders»:
the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;
- e. the «Management Board»:
the sole manager of the Company, if only one manager has been appointed and the managers of the Company, if more than one manager has been appointed;
- f. a «Subsidiary»:
a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;
- g. «in writing»:
by letter, by fax, by e-mail or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;
- h. the «Distributable Equity»:
the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;
- i. a «Company Body»:
the Management Board or the General Meeting of Shareholders,
- j. the «Law»:
any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II. Name, Registered office and objects

Art. 2. Name, Registered Office and Duration

2.1 The company is a private limited liability company (the Company) and its name is BEUKENHOEVE HOLDING, S.à r.l./B.V.

2.2 The registered offices of the Company are in Haarlem.

2.3 The principal establishment and place of effective management of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects

The objects of the Company are:

- a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
- b. to finance businesses and companies;
- c. to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;
- d. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;
- e. to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;

- f. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
- g. to trade in currencies, securities and items of property in general;
- h. to develop and trade in copyrights, patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;
- i. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Chapter III. Share capital; Register of shareholders

Art. 4. Share Capital

- 4.1 The authorized and issued capital of the Company equals nineteen thousand and five hundred Euro (EUR 19,500).
- 4.2 The authorized and issued capital of the Company is divided into seven hundred and eighty (780) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.
- 4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.
- 4.4 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5. Register of Shareholders

- 5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.
- 5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.
- 5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.
- 5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.
- 5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.
- 5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of shares

Art. 6. Resolution to Issue and Notarial Deed

- 6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.
- 6.3 The issue of Shares shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in The Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of Pre-emption

- 7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.
- 7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.
- 7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.
- 7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on Shares

- 8.1 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.
- 8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the provisions of the Law.
- 8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the provisions of the Law.

Chapter V. Own shares; Reduction of the issued capital

Art. 9. Own Shares

- 9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.
- 9.2 The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

Art. 10. Financial Assistance

- 10.1 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

10.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity.

10.3 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 10.2.

Art. 11. Reduction of the Issued Capital

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI. Transfer of shares; Blocking clause

Art. 12. Transfer of Shares; Notarial Deed

12.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in The Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking Clause (offer to co-Shareholders)

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the «Offeror») shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter: «Interested Parties») must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror, subject to the provisions of the Law.

13.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the International Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 13.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

13.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinafter.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

13.9 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

13.10 The preceding provisions of this Article 13 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and any right accruing from a Share, except any right to a payable distribution in cash.

Chapter VII. Pledging of shares and usufruct in shares; Depositary receipts for shares

Art. 14. Pledging of Shares and Usufruct in Shares

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of an usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 15. Depositary Receipts for Shares

The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Chapter VIII. The management board

Art. 16. Managers

16.1 The Management Board shall consist of one or more managers. Both individuals and legal entities can be managers.

16.2 Managers are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of two years. This period of two years shall be extended until the day of the next General Meeting following the expiry of the two years. After expiry of the aforementioned period, a manager may be re-appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of two years.

16.3 A manager may be suspended or dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time.

16.4 Any suspension may be extended one or more times, but may not last longer than three months in the aggregate. If, at the end of that period, no decision has been taken on termination of the suspension or on dismissal, the suspension shall end.

16.5 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties

17.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

17.2 When making Management Board resolutions, each manager may cast one vote.

17.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by unanimous vote.

17.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

17.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

17.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 18. Representation; Conflicts of Interest

18.1 The Company shall be represented by the Management Board. Two Management Board members acting jointly shall also be authorized to represent the Company.

18.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

18.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 18.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

18.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

18.5 The provisions of Article 18.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 19. Approval of Management Board Resolutions

19.1 The General Meeting of Shareholders may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

19.2 The absence of approval by the General Meeting of Shareholders of a resolution as referred to in this Article 19 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 20. Vacancy or Inability to Act

If a seat is vacant on the Management Board («ontstentenis») or a Management Board member is unable to perform his duties («belet»), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

Chapter IX. Financial year and annual accounts; Profits and distributions

Art. 21. Financial Year and Annual Accounts

21.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

21.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal office.

21.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

21.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

21.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

21.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law, are kept at its office as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

21.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

Art. 22. Adoption of the Annual Accounts and Discharge

22.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

22.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 23. Profits and Distributions

23.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The allocation of profits remaining after application of Article 23.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

23.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

23.4 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

23.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

23.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

23.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

23.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X. The general meeting of shareholders

Art. 24. Annual General Meeting

24.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

24.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects announced with due observance of Article 26.

The agenda does not need to contain the subjects as referred to under a, b, c and d, if it contains a proposal to extend the period to prepare the annual accounts and (if applicable) to prepare the report, or, if a resolution to that extent has already been taken.

Art. 25. Other General Meetings

25.1 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

25.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management

Board has not given proper notice of a General Meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings

26.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 25.2.

26.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

26.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 26.2.

26.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

26.5 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

26.6 General Meetings are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its registered office. General Meetings may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 27. Admittance and Rights at Meetings

27.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

27.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

27.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.

27.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 28. Chairperson and Secretary of the Meeting

28.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

28.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 29. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions

29.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

29.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

29.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 30. Adoption of Resolutions in a Meeting

30.1 Each Share confers the right to cast one vote.

30.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

30.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

30.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

30.5 In the General Meeting, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary, nor for any Share for which the Company or a Subsidiary holds the depositary receipts.

30.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 31. Voting

31.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph «in writing» shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

31.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

31.3 Resolutions may be adopted by acclamation if none of the persons with voting rights present at the meeting objects.

31.4 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 32. Adoption of Resolutions without holding Meetings

32.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 27.3 shall apply by analogy.

32.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 29.3.

Chapter XI. Amendment of the articles of association; Change of corporate form; Dissolution and liquidation

Art. 33. Amendment of the Articles of Association; Change of Corporate Form

33.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in The Netherlands.

33.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 34. Dissolution and Liquidation

34.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

34.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

34.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

34.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

34.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of J.G.H. Vreeman, as manager of the Company and to grant to him full discharge for the performance of his duties, as manager of the Company and (ii) to appoint, effective as of the date hereof:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under number B 37.974, as manager of the Company for a period of two years.

Estimate of costs

The Company has been subject to capital duty in The Netherlands, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg. Reference is made to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971.

The net value of the Company is assessed by its management at EUR 20,290,000.

The amount of the expenses, in relation to the present deed, is estimated to be approximately six thousand and five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Johan Grietsen Hendrik Vreeman, né à Winterswijk, Pays-Bas, le 20 novembre 1945, demeurant à Leeuwerikenaan 9, 2111 HA Aerdenhout, Pays-Bas, détenteur d'un passeport portant le numéro BA019624 (ci-après «l'Associé») et expirant le 17 février 2009,

ici représenté par M^e Vanessa Freed, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée à Haarlem, le 31 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. 100% du capital social de la société BEUKENHOEVE HOLDING B.V., une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Veenendaal, Pays-Bas, et son adresse à Florapark 11, 2012 HK Haarlem, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34067816, constituée le 31 janvier 1969 suivant acte notarié (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. il résulte du bilan de la Société, qu'à la date du 30 avril 2006, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie du bilan de la Société restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. l'Associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le lieu de son adresse principale et le lieu de son principal établissement (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés néerlandais) ainsi que le lieu de direction effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg, comme il en résulte du présent acte en date du 11 mai 2006.

Deuxième résolution

L'Associé décide de fixer le lieu de l'adresse principale et le lieu du principal établissement de la Société (mais pas le siège social pour des raisons de droit des sociétés néerlandais) au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé décide (i) que la Société prendra la forme au Luxembourg d'une société à responsabilité limitée et par conséquent, pour les besoins de l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, mais étant entendu que la Société continuera à être considérée selon la loi néerlandaise, comme une société de droit néerlandais, (ii) de procéder à la modification de ses Statuts. Les Statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}.

Art. 1^{er}. Définitions

1.1 Dans ces Statuts on entend par:

a. une «Part Sociale»:

une part sociale dans le capital de la Société;

b. un «Associé»;

le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

c. une «Assemblée Générale»:

une réunion des Associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

d. l'«Assemblée Générale des Associés»:

l'organe de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;

e. le «Conseil de Gérance»:

le gérant unique de la Société, si un seul gérant a été nommé et les gérants de la Société, si plusieurs gérants ont nommés;

f. une «Filiale»:

une filiale de la Société visée à l'article 2:24a du Code Civil néerlandais;

g. «par écrit»:

par un courrier, fax, e-mail ou message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec suffisamment de certitude;

h. les «Fonds Propres Distribuables»:

la partie des fonds propres de la Société qui excède le capital souscrit augmentée des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;

i. un «Organe de la Société»:

le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés;

j. la «Loi»:

toute loi ou règlement applicable.

1.2 Les références aux Statuts seront présumées faire référence aux articles des présents Statuts, sauf disposition spécifique contraire.

Chapitre II. Dénomination, Siège social et objet

Art. 2. Dénomination, Siège Social et Durée

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (la Société) dont la dénomination est BEUKENHOEVE HOLDING S.à r./B.V.

2.2 Le siège social de la Société est fixé à Haarlem.

2.3 Le lieu du principal établissement et le lieu de direction effective de la Société sont situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs, y compris à l'étranger.

2.5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet:

a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit, de gérer et de contrôler des entreprises et des sociétés;

b. de financer des entreprises et des sociétés;

c. d'emprunter, de prêter et de se procurer des fonds, y compris d'emettre des obligations, des billets à ordre et tous autres titres ou titres de créance ainsi que d'être partie à tout contrat en relation avec les activités susmentionnées;

d. de conseiller et de rendre des services à des entreprises et des sociétés du même groupe que la Société ainsi qu'à des tiers;

e. de consentir des garanties, d'engager la Société et de donner en gage ses actifs afin de garantir les obligations d'entreprises et de sociétés du même groupe que la Société ainsi que celles de tiers;

f. d'acquérir, de vendre, de gérer et d'exploiter des titres de propriété et tous droits de propriété en général;

g. de faire le commerce de devises, de titres et de droits de propriété en général;

h. de développer et de gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, de brevets d'invention, de marques, de licences, de savoir-faire et d'autres droits de propriété industrielle;

i. d'exercer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale et de faire tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou qui peut y contribuer, dans un sens le plus large.

Chapitre III. Capital social

Art. 4. Capital social

4.1 Le capital autorisé et émis de la Société s'élève à dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500).

4.2 Le capital autorisé et émis de la Société est divisé en sept cent quatre-vingts (780) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il n'est pas émis de certificats de Parts Sociales.

4.4 A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 5. Registre des Associés

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu d'indiquer par écrit son adresse à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tient un registre des Associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, la date à laquelle les Associés ont acquis les Parts Sociales, la date de la reconnaissance par la Société ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale libérée pour chacune des Parts Sociales avec mention du fait que la totalité de la valeur nominale des Parts Sociales a été libérée.

5.3 Le registre des Associés mentionne également les noms et adresses des détenteurs d'un droit de nantissement grevant les Parts Sociales et des usufruitiers sur les Parts Sociales, avec mention de la date à laquelle ces derniers ont acquis leurs droits et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits à la Société.

5.4 A la demande d'un Associé, le détenteur d'un droit de nantissement ou d'un droit d'usufruit sur les Parts Sociales, le Conseil de Gérance devra fournir gratuitement un extrait du registre des Associés, à condition que cet extrait soit relatif aux droits du demandeur sur une Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance tient le registre à disposition au lieu du principal établissement de la Société au Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

Chapitre IV. Emission des parts sociales

Art. 6. Décision d'Emission et Acte Notarié

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins le trois quart du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales requiert l'exécution d'un acte notarié passé par-devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales devra fixer le prix d'émission ainsi que les autres conditions de l'émission.

6.3 L'émission de Parts Sociales requiert un acte notarié passé par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas, auquel les personnes concernées sont parties.

Art. 7. Droit préférentiel

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé a un droit préférentiel au prorata du montant nominatif total de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés ont un droit préférentiel similaire lorsque les droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'ont pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales qui sont émises au profit des salariés de la Société ou d'une société du groupe telle que définie à l'article 2:24b du Code Civil néerlandais.

7.3 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposent pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

Art. 8. Libération des Parts Sociales

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale le montant nominal doit être libéré intégralement.

8.2 Chaque Part Sociale devra être libérée en espèces pour autant qu'une libération en nature n'ait pas été convenue. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans les limites des dispositions de la Loi.

8.3 Les apports en nature sont soumis au respect des dispositions de la Loi.

Chapitre V. Parts sociales propres; Réduction du capital émis**Art. 9. Parts Sociales propres**

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne pourra pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société pourra acquérir des Parts Sociales intégralement libérées ou des certificats de dépôt de telles Parts Sociales, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

Art. 10. Assistance financière

10.1 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, se faire fort d'une toute autre manière ou s'engager conjointement ou solidairement pour et au nom et pour le compte de tiers, en vue de la souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou de certificats de dépôt de ces Parts Sociales. Cette prohibition s'applique également aux Filiales.

10.2 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales, dans la limite du montant des Fonds Propres Distribuables.

10.3 La Société devra maintenir une réserve non distribuable dont le montant sera égal au montant maximum des prêts auxquels il est fait référence à l'article 10.2.

Art. 11. Réduction du capital émis

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société doit être prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société requiert l'exécution d'un acte notarié passé par-devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 La réduction du capital émis de la Société s'effectue conformément et dans les limites des dispositions de la Loi.

11.3 La convocation de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, devra mentionner l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts sont applicables, par analogie.

Chapitre VI. Cession des parts sociales; Limitations à la cessibilité des parts sociales**Art. 12. Transfert des Parts Sociales; Acte Notarié**

12.1 Le transfert de toute Part Sociale requiert un acte notarié passé par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

12.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte, les droits attachés à toute Part Sociale ne pourront être exercés qu'après la reconnaissance du transfert concerné par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 13. Restrictions au transfert de Parts Sociales (offre aux co-Associés)

13.1 Le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues par l'Article 13, à moins que (i) tous les Associés n'aient donné leur consentement par écrit au transfert concerné, lequel consentement sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

13.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») offrira au préalable ses Parts Sociales à ses co-Associés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de cette notification, le Conseil de Gérance notifiera l'offre aux co-Associés. Les co-Associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après: les «Parties Intéressées») doivent le notifier au Conseil de Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi des notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des co-Associés ne pourra être prise en considération. Si la Société, elle-même, est co-Associée, elle ne pourra agir en tant que Partie Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les Parties Intéressées sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts désigné(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou sur le(s) expert(s), le cas échéant, le prix devra être fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), désigné(s) à la requête d'une ou plusieurs des parties concernées, par le Président de la Chambre Internationale

du Commerce. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

13.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Parties Intéressées devront notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'elles désirent acquérir. Une Partie Intéressée qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considéré comme telle. Une fois que la notification telle que visée précédemment aura été effectuée, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Parties Intéressées.

13.5 Si les Parties Intéressées souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de Parts Sociales offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux. Les Parties Intéressées détermineront la répartition d'un commun accord. Si elles ne trouvent pas d'accord sur la répartition dans un délai de deux semaines à compter de la notification au Conseil de Gérance, telle que visée à l'Article 13.4, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux par le Conseil de Gérance, dans la mesure du possible au prorata du montant nominal total des Parts Sociales détenues par chaque Partie Intéressée au jour de cette répartition. Toutefois, le nombre de Parts Sociales offertes attribuées à une Partie Intéressée ne pourra excéder le nombre de Parts Sociales qu'elle souhaite acquérir.

13.6 L'Offrant est autorisé à retirer son offre pendant un mois à compter du jour où il a été informé de la/les Partie(s) Intéressée(s) à laquelle (auxquelles) il est en mesure de vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

13.7 Toutes les notifications et notices visées au présent Article 13 devront être effectuées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Une copie de toute notification ou notice reçu(e) par le Conseil de Gérance devra immédiatement être transmise à l'Offrant ainsi qu'à toutes les Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

13.8 Tous les frais liés à la nomination d'un ou de plusieurs experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à la charge de:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parts égales, si les Parts Sociales ont été acquises par une ou plusieurs Parties Intéressées, étant entendu que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises;
- c. la Société, si l'offre n'a pas été acceptée en tout ou partie.

13.9 Le transfert des Parts Sociales doit, en outre, répondre aux exigences requises par les dispositions de la Loi afférentes au transfert.

13.10 Les paragraphes précédents de cet article 13 s'appliquent par analogie à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales, à l'exception des droits de distribution payables en espèces.

Chapitre VII. Droit de nantissement et usufruit sur parts sociales; Certificats de dépôt des parts sociales

Art. 14. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales

14.1 Les dispositions de l'article 12 s'appliquent par analogie au nantissement sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit sur une Part Sociale sont, par ailleurs, soumis aux dispositions de la Loi.

14.2 Lors de la création d'un nantissement sur une Part Sociale et de la constitution ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote relatifs à ladite Part Sociale ne pourront pas être attribués au titulaire de droit de nantissement ou à l'usufruitier.

Art. 15. Certificats de dépôt des Parts Sociales

La Société ne participe pas à l'émission de certificats de dépôt de ses Parts Sociales.

Chapitre VIII. La gérance

Art. 16. Gérants

16.1 Le Conseil de Gérance est constituée par un ou plusieurs gérants. Ces gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

16.2 Les gérants seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une période de deux ans. Cette période de deux ans prendra fin à l'expiration de l'Assemblée Générale qui suivra. A l'expiration de la période susvisée, les gérants pourront être réélus par l'Assemblée Générale des Associés pour une période de deux ans.

16.3 Chacun des gérants pourra à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale des Associés.

16.4 Une suspension pourra être prolongée une ou plusieurs fois, mais ne pourra pas excéder trois mois au total. Si à l'issue de ce délai aucune décision de lever la suspension ou décision de révocation n'a été prise, la suspension prendra fin.

16.5 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des gérants.

Art. 17. Fonctions du Conseil de Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions

17.1 Le Conseil de Gérance est chargée de la gestion de la Société.

17.2 Chacun des membres du Conseil de Gérance dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par le Conseil de Gérance.

17.3 Toutes les décisions du Conseil de Gérance sont prises à l'unanimité des votes.

17.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions du Conseil de Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de telles décisions s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les gérants alors en fonction.

17.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées dans un registre de tenu par le Conseil de Gérance.

17.6 Le Conseil de Gérance pourra fixer des règles supplémentaires relative à la procédure de décision en son sein et à sa méthode de travail. Dans ce cadre, le Conseil de Gérance pourra également déterminer les missions assignées particulièrement à chacun des membres du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider que ces règles et répartitions des fonctions devront être fixées par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

Art. 18. Représentation; conflits d'intérêt

18.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. La Société sera également représentée par deux gérants agissant conjointement.

18.2 Le Conseil de Gérance pourra confier à des mandataires spéciaux des pouvoirs de représentation limités et spécifiques de la Société. Chacun d'eux représentera la Société dans les limites fixées par leur mandat. Les titres de ces mandataires seront déterminés par le Conseil de Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits auprès du Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la Société. Le pouvoir de représentation d'un mandataire nommé comme indiqué ci-dessus ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et le mandataire ou un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

18.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 18.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représentation de la Société dans un cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Loi. Une décision du Conseil de Gérance relative à une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

18.4 Qu'il existe ou non un conflit d'intérêts, seront établis par écrit tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis de l'Associé détenant toutes les Parts Sociales, ou d'un co-proprétaire dans une communauté maritale conjugale enregistrée dont toutes les Parts Sociales font partie, si la Société est représentée par ledit Associé ou par un des co-proprétaires. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

18.5 Les dispositions de l'article 18.4 ne s'appliquent pas aux actes juridiques qui, selon leurs dispositions, sont considérés comme faisant partie des activités normales de la Société.

Art. 19. Approbation des décisions du Conseil de Gérance

19.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de soumettre les décisions du Conseil de Gérance à son approbation. Cette décision devra être clairement précisée et notifiée par écrit au Conseil de Gérance.

19.2 L'absence d'approbation de l'Assemblée Générale des Associés visée au présent article 19 ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

Art. 20. Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement d'un membre du Conseil de Gérance, le ou les autres gérants restant seront temporairement chargés de la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, l'Assemblée Générale des Associés désignera la ou les personnes qui seront chargées temporairement de la gestion de la Société.

Chapitre IX. Exercice social et comptes annuels; Profits et distributions

Art. 21. Exercice social et comptes annuels

21.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

21.2 Le Conseil de Gérance établit, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels et tient ces comptes annuels au lieu du principal établissement de la Société où ils peuvent être consultés par les Associés.

21.3 Les comptes annuels consistent en un bilan, un compte des pertes et profits et des annexes.

21.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

21.5 La Société pourra, et si la Loi le requiert, devra nommer un expert afin de vérifier les comptes annuels. Une telle nomination est de la compétence de l'Assemblée Générale des Associés.

21.6 La Société veillera à ce que dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels et si besoin, le rapport annuel et les informations complémentaires prescrites par la Loi, soient déposés au lieu du principal établissement de la Société. Les Associés pourront y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

21.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par le comptable, ainsi que le dépôt de tout document au Registre du Commerce, sont, en outre, régis par les dispositions de la Loi.

Art. 22. Arrêté des comptes annuels et quitus

22.1 L'Assemblée Générale des Associés arrête les comptes annuels.

22.2 Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés prend une décision portant sur la décharge de responsabilité des membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou autrement détaillée à l'Assemblée Générale des Associés préalablement à l'adoption des comptes annuels. L'étendue de la décharge de leur responsabilité est soumise aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Bénéfices et distributions

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

23.2 La distribution des bénéfices restants après application de l'article 23.1 sera déterminée par décision de l'Assemblée Générale des Associés.

23.3 La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet, compte tenu du contenu des comptes annuels.

23.4 L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de procéder à des distributions intérimaires sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions imputées sur toute réserve de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

23.5 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision a fixé une autre date.

23.6 Une distribution sur des Parts Sociales ne pourra être réalisée que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables.

23.7 Le droit d'un Associé quant à une distribution sera éteint à l'expiration d'un délai de cinq ans.

23.8 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

Chapitre X. L'assemblée générale des associés

Art. 24. L'Assemblée Générale annuelle

24.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois à compter de l'expiration de l'exercice social.

24.2 L'ordre du jour de cette assemblée devra comporter entre autres, les points suivants:

- a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);
- b. débat et adoption des comptes annuels;
- c. décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfices; et
- e. tous autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions de l'article 26.

Les points visés aux paragraphes a, b, c et d ne seront pas être inscrits à l'ordre du jour si celui-ci contient une proposition de prolonger la période de préparation des comptes annuels et (le cas échéant) de préparation du rapport annuel, ou si une décision a, à cet effet, déjà été prise.

Art. 25. Autres Assemblées Générales

25.1 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

25.2 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit de la Société auront le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 26. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées

26.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 25.2.

26.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

26.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation pourront être envoyés à une date ultérieure conformément toutefois aux dispositions de l'article 26.2.

26.4 Un sujet de discussion, émanant d'un ou de plusieurs associés, représentant ensemble au moins un pour cent du capital, évoqué par écrit au plus tard trente jours avant la date de l'assemblée sera mentionné dans la convocation ou annoncé de manière identique aux autres sujets de discussion, à la condition qu'aucun intérêt important de la Société (zwaarwichtig belang) ne s'y oppose.

26.5 Les convocations seront adressées aux Associés, à l'adresse indiquée dans le registre des Associés.

26.6 Les Assemblées Générales seront tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire, conformément aux présents Statuts. Les Assemblées Générales pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, mais dans ce cas, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être valablement prises que si le capital émis de la Société est intégralement représenté.

Art. 27. Accès et droits de réunion

27.1 Tout Associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale, à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

27.2 Lors de l'assemblée, chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

27.3 Les membres du Conseil de Gérance ont, en tant que tels, une voix consultative aux Assemblées Générales.

27.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 28. Président et Secrétaire de l'Assemblée

28.1 Le président de l'Assemblée Générale sera désigné par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée, à la majorité des voix exprimées. Jusqu'à cette désignation, un membre du Conseil de Gérance aura la qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

28.2 Le président de l'assemblée désignera un secrétaire.

Art. 29. Procès-verbaux; registre des décisions des Associés

29.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale établira les procès-verbaux lors de l'assemblée. Les termes des procès-verbaux seront arrêtés par le président et le secrétaire et signés par eux à cet effet.

29.2 Le président ou ceux ayant convoqué l'assemblée pourront stipuler qu'il sera dressé un procès-verbal notarié de l'assemblée. Le procès-verbal notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

29.3 Le Conseil de Gérance conservera les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée s'assurera que sera fourni au Conseil de Gérance, dans les meilleurs délais après la tenue de l'assemblée, une copie des décisions adoptées. Les registres seront tenus déposés au lieu du principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou un extrait des registres lui sera transmis au coût réel.

Art. 30. Procédure de décision en assemblée

30.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

30.2 Sauf dispositions contraire de la Loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital social émis. Si la moitié du capital souscrit n'est pas représentée, une nouvelle assemblée pourra être convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle les décisions pourront être adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la représentation du capital émis lors de ladite assemblée.

30.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

30.4 Si les dispositions prévues par la Loi ou les présents Statuts relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales ne sont pas observées, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valables que si le capital émis de la Société est intégralement représenté et si la décision est prise à l'unanimité.

30.5 Le droit de vote afférent aux Parts Sociales détenues par la Société ou une Filiale ainsi que celui afférent aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourra pas être exercé lors de l'Assemblée Générale.

30.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital émis de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents Statuts prescrivent que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

Art. 31. Votes

31.1 Tous les votes seront exprimés par voie orale. Cependant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroulera par bulletin secret. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, le titulaire du droit de vote représenté à l'assemblée pourra aussi demander à ce que le vote se déroule par bulletin secret. Dans le cadre du présent article, on entend par «par écrit»: au moyen d'un bulletin de vote secret et non signé.

31.2 Les votes blancs et les votes non valables seront considérés comme non exprimés.

31.3 Si aucun titulaire de droit de vote présent à l'assemblée ne s'y oppose, le vote pourra se dérouler par acclamation.

31.4 La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision prise en cas de vote au sujet d'une proposition non-écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par voie écrite, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences légales du premier vote seront nulles et non avenues.

Art. 32. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée

32.1 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une assemblée générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 27.3 sont applicables par analogie.

32.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance par écrit le plus rapidement possible. Le Conseil de Gérance prend note des décisions ainsi prises et ajoutera ces procès-verbaux dans le registre visé à l'article 29.3.

Chapitre XI. Modification des statuts; Transformation; Dissolution et liquidation**Art. 33. Modification des statuts; Modification de la forme juridique**

33.1 L'Assemblée Générale des Associés est habilitée à modifier ces Statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents Statuts requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale, une proposition de modification des Statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée. Un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, devra en même temps être déposée au lieu du principal établissement de la Société où elle pourra être consultée par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé par-devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification des Statuts.

33.2 La Société pourra se transformer en une autre forme légale de société. La transformation de la forme sociale requiert une décision de transformation, prise par l'Assemblée Générale, ainsi qu'une décision de modification de Statuts, ces décisions étant adoptées à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. En outre, une transformation de la forme sociale de la Société est soumise aux dispositions de la Loi. Une transformation de la forme sociale ne met pas fin à la personnalité juridique de la Société.

Art. 34. Dissolution et liquidation

34.1 La Société pourra être dissoute par une décision prise à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société requiert un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par-devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg. La proposition de dissolution de la Société doit être mentionnée dans la convocation à l'assemblée.

34.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance seront chargés de la liquidation des actifs de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

34.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

34.4 Le reliquat disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata du montant nominal global des Parts Sociales détenues par chacun de ces derniers.

34.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide (i) de prendre acte de la démission, à compter de ce jour, de J.G.H. Vreeman, en qualité de gérant de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat comme gérant de la Société et (ii) de nommer, à compter de ce jour:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.974, en qualité de gérant de la Société pour une durée de deux ans.

Estimation des frais

La Société a fait l'objet d'un droit d'apport aux Pays-Bas, Etat Membre de l'Union européenne et par conséquent, aucun droit d'apport ne sera dû à Luxembourg en raison du transfert du lieu de direction effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg. Il est fait référence à l'article 3 (2) de la loi du 29 décembre 1971.

La valeur nette de la Société est évaluée par sa gérance à EUR 20.290.000.

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à environ six mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, il est déclare qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Freed, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2006, vol. 436, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(121434.3/242/948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE L.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.164.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 juillet 2006 que: L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Le gérant de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 3 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120236.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

ARMADILLO LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 107.516.

En date du 22 septembre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Frédérique Duculot demeurant au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de la Société.
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Danielle Buche demeurant au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120234.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SBRE SENDEN, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.127.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:

de nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE SENDEN

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120239.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

NEWBUSINESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 58.195.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(120268.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BLACKSTONE REAL ESTATE ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 101.041.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 791 du 3 août 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature

Un mandataire

(120250.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

EGON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 121.069.

 —
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DIAROUGH S.C.A. SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey and in the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

hereby represented by Noëlle Piccione, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which it declares to organize:

Chapter I.- Interpretation, Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Interpretation. In these Articles the words mentioned hereafter shall bear the meanings set opposite to them respectively if not inconsistent with the subject or context:

Board of Directors: Directors for the time being of the Company. The term that is defined shall have the same meaning whether it is used in the singular if the Company has one single Director.

Shareholders: Any person (other than the Company) who for the time being is a registered holder of registered shares or a bearer holder of bearer shares. The term that is defined shall have the same meaning whether it is used in the singular if the Company has one single shareholder.

Art. 2. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of Incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of EGON HOLDINGS S.A.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Directors with the daily management of the Company.

Art. 4. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a

dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Share capital. The Company has a share capital of twelve million six hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 12,633,000), divided into one hundred twenty-six thousand three hundred thirty (126,330) shares with a part value of one hundred United States Dollars (USD 100), entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Form of Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Administration and supervision

Art. 8. Powers of the general meetings. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 9. General meeting of the shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors or by any person delegated to this effect by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Monday in the month of April at 2:00 pm.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, general meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Chapter IV.- Management, Board of directors, Statutory auditor

Art. 10. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. The General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the board of directors. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by, at least, any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, videoconference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

In the event of the General Meeting decides to create two categories of directors (category A and category B), the Company will be bound by the joint signature of any two A Directors or of one A Director together with one B Director.

Art. 14. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31th December in each year.

Art. 17. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 18. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 19. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 20. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable law. The present articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate in 2007.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares of the Company are subscribed as mentioned hereafter:

1. DIAROUGH S.C.A. SICAR, prenamed	126.330
Total: 126.330 shares.	126.330

The shares are paid up by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

DIAROUGH S.C.A. SICAR by a contribution in kind consisting in:

Thirty two thousand (32,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100), of EGON HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, and incorporated with a share capital set at four million United States Dollars (USD 4,000,000), that is to say 80% (eighty per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at five million four hundred sixty-four thousand United States Dollars (USD 5,464,000).

Fifty one thousand five hundred ninety-nine (51,599) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100), of EGON FINANCE S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, and incorporated with a share capital set at five million one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 5,160,000), that is to say 99.9% (ninety-nine point nine per cents) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at seven million one hundred sixty-nine thousand United States Dollars (USD 7,169,000).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned companies, their recent balance sheet and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the contributed shares have been dealt with in a report established on September 29, 2006 by MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on our audit, nothing was brought to our attention that could indicate that the global value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

The report, after having been signed ne varietur by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Effective implementation of the contribution

DIAROUGH S.C.A. SICAR, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification as well as the signature of the shares assignment;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Company by a contribution consisting of at least 65% (in this case 80%) of all outstanding shares of EGON HOLDING S.A., a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State and at least 65% (in this case 99.9%) of all outstanding shares of EGON FINANCE S.A., a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg, law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The unpaid tax amount is due if the buyer company doesn't keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company - and at least seventy-five per cent of the share capital of that company - that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if, during this period of five year, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the hereabove provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,700.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed to the board of directors:
 - a. Mr Serge Krancenblum, M.B.A., born in Metz (France) on 8 Oktober 1961, residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is appointed as A Director;
 - b. Mr Alain Renard, private employee, born in Liège (Belgium) on 18 Juli 1963, residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is appointed as A Director;
 - c. Mr Marc Limpens, private employee, born in Overijse (Belgium), on 17 Februar 1951, residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is appointed as A Director;
 - d. Mr Jeffrey Sacks, Certified public accountant, born in Illinois (USA) on 20 August 1954, residing at 3223 Lake Avenue, 60091 Wilmette Illinois, USA, is appointed as B Director;
 - e. Mr Dilipp Takkar, Lawyer, born in Bombay (India) on 1st Oktober 1936, residing at 111A Mahatma Gandhi Road, Fort, 400 023 Mumbai (India), as appointed as B director.
3. The following person is appointed statutory auditor:

FIN-CONTROLE, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered with Trade and Company Register of Luxembourg under number B 42.230.
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year of 2012.
5. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DIAROUGH S.C.A. SICAR, une société sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Noëlle Piccione, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre 1^{er}.- Interprétation, Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Interprétation. Dans les présents statuts les mots indiqués ci-après ont le sens décrit en face d'eux respectivement, sauf contradictions avec le sujet ou le contexte:

Conseil d'Administration: Les administrateurs de la Société. Le terme défini aura le même sens qu'il soit utilisé au singulier si la Société n'a qu'un seul administrateur.

Actionnaires: Toute personne (en dehors de la Société) détenant une action nominative ou une action au porteur. Le terme défini aura le même sens qu'il soit utilisé au singulier si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de EGON HOLDINGS S.A.

Art. 3. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 4. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chaptire II.- Capital, Actions

Art. 6. Capital social. La Société a un capital social de douze millions six cent trente-trois mille dollars des Etats-Unis (USD 12.633.000), représenté par cent vingt-six mille trois cent trente (126.330) actions ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chaptire III.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée à la majorité requise par la loi engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 9. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaptire IV.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a

pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Au cas où l'Assemblée Générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs A ou d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des Etats Financiers, Affectation

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Adoption des Etats Financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 18. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera en 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. DIAROUGH S.C.A. SICAR, prénommée	126.330
Total: 126.330 actions	126.330

Les actions ont intégralement été libérées par des apports en nature décrits ci-après:

Description de l'apport

DIAROUGH S.C.A., SICAR, par un apport en nature consistant en:

Trente deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, de EGON HOLDING S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et constituée avec capital social de quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000), c'est à dire 80% (quatre-vingts pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à cinq millions quatre cent soixante-quatre mille dollars des Etats-Unis (USD 5.464.000).

Cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (51.599) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, de EGON FINANCE S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et constituée avec capital social de cinq millions cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 5.160.000), c'est-à-dire 99,9% (quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à sept millions cent soixante-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 7.169.000).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 septembre 2006 par MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé en varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Réalisation effective de l'apport

DIAROUGH S.C.A. SICAR, apporteur ici représenté comme énoncé ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui ainsi que la signature des conventions de cessions;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société par apport d'au moins 65% (en l'occurrence 80%) de toutes les actions émises par EGON HOLDING S.A., une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, et d'au moins 65% (en l'occurrence 99,9%) de toutes les actions émises par EGON FINANCE S.A., une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces actions sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 4.700.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
 - a. Serge Krancenblum, M.B.A., né à Metz (F), le 8 octobre 1961, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé comme Administrateur A;
 - b. Alain Renard, employé privé, né à Liège (B), le 18 juillet 1963, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé comme Administrateur A;
 - c. Marc Limpens, employé privé, né à Overijse (B), le 17 février 1951, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé comme Administrateur A;
 - d. Jeffrey Sacks, Certified public accountant, né à Illinois (USA), le 20 août 1954, demeurant 3223 Lake Avenue, 60091 Wilmette Illinois, USA, est nommé comme administrateur B;
 - e. Dilipp Takkar, Avocat, né à Bombay (Indes), le 1^{er} octobre 1936, demeurant 111A Mahatma Gandhi Road, Fort, 400 023 Mumbai (India), est nommé comme Administrateur B.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Piccione, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(121436.3/242/627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SBRE SUPERMARKET, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.126.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:

De nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE SUPERMARKET

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120241.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TISHMAN SPEYER Q106 L.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 117.135.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 2 octobre 2006 que:

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TS EUROPEAN VI AE II HOLDINGS (LUX), S.à r.l. en TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120242.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.838.

—
Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour SOCGEN INTERNATIONAL SICAV

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliaire Agent

Signatures

(120279.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111591

SBRE WAREN, Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.124.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2006:
de nommer en tant que Gérant A M. David King (né le 6 juin 1961 à Harpenden, GB, et ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, London EC1 A 7 NX, United Kingdom) en remplacement de M. Félix Bauer avec effet au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE WAREN

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120244.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

PRIVILEGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.913.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du vendredi 6 octobre 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'octobre 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vincent Decalf, Michel Becker, Philippe Kenis et Stéphane Wathier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120247.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

WINTERGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(120280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle, reportée, du jeudi 2 novembre 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juin 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christian d'Allest, Vincent Decalf, Michel Becker, François Bazin, Guillaume Wehry et Jérôme de Dax.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120275.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111592

OREGONIAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 2 novembre 2006

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

OREGONIAN INVEST S.A.

A. De Bernardi / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120252.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.239.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP, 33, King Street, SW1Y 6RJ, London, United Kingdom.

PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP, 33, King Street, SW1Y 6RJ, London, United Kingdom.

PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP, 33, King Street, SW1Y 6RJ, London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120253.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.345.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(120257.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

RESTAURANT SZECHWAN GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.185.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(120262.5//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

PPS PADOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.485.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour PPS PADOVA S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120254.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

DPLX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.218.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société DPLX, S.à r.l. en date du 30 septembre 2006:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au:

84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg,
avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme
Signature
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120255.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.377.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 novembre 2006 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 96.848, avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120256.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111594

PRAXIS AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.520.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société PRAXIS AG en date du 30 septembre 2006.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au:

84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg,
avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120258.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(120260.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BAYL IMPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

H. R. Luxemburg B 121.064.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den siebzehnten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Bo Harbeck, Angestellter, wohnhaft in L-6833 Biver, 7, Neie Wee,

Welcher Komparent erklärt, zwischen ihm und allen denjenigen, welche im Nachhinein Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet BAYL IMPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel, der Einkauf, Verkauf und Aufbau von Möbeln, von Einrichtungsgegenständen, von Teppichen und Bodenbelägen, von Dekorationsartikeln, von Kunstgegenständen und Antiquitäten sowie der Transport derselben.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters oder, im Falle von mehreren Gesellschaftern, durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler. Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft desweiteren gestattet, Niederlassungen, Büros, Zweigstellen oder Vertretungen durch einfachen Beschluß der Geschäftsführung oder der Gesellschafter sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 6. Die Anteilabtretung durch den alleinigen Gesellschafter ist frei. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern, im Rahmen der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig Prozent (51%) der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muß der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats, werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsechs.

Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der anteile

Sämtliche Anteile wurden vollständig und in bar von dem vorgenannten Komparenten, alleiniger Gesellschafter, einbezahlt und gezeichnet, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

111596

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf tausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Bo Harbeck, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat Befugnis die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten und zu vertreten.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist in L-5244 Sandweiler, 2A, ennert dem Bierg.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Harbeck, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 75, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke erteilt der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. November 2006.

E. Schlesser.

(121201.3/227/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

TERMOLI TINTAGEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.791.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société TERMOLI TINTAGEL HOLDING S.A. en date du 30 septembre 2006.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au:

84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120261.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

BEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 100.172.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 571 du 3 juin 2004.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BEBO, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(120321.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.

111597

SNACK PIZZA IDEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 121.082.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.
Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Carmine Parrotta, chauffeur livreur, né à Verzino/Catanzaro (Italie), le 19 octobre 1969, demeurant à L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
SNACK PIZZA IDEA, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec snack et établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou, en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Carmine Parrotta, prénommé, cent parts sociales.	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Philippe Armand Iovalone, cuisinier, né à Villerupt (France), le 17 janvier 1963, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 16A, rue de Schifflange.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Carmine Parrotta, chauffeur livreur, né à Verzino/Catanzaro (Italie), le 19 octobre 1969, demeurant à L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Parrotta, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2006, vol. 922, fol. 23, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2006.

F. Kessler.

(121548.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

BALIAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 121.096.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-François Mirarchi, consultant, né à Villerupt (F), le 11 février 1963, demeurant à F-54400 Longwy, 19, rue Saint Louis, et son épouse

2. Madame France Gérard, gérante de société, née à Saint Mard (Belgique), le 15 avril 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 19, rue Saint Louis.

Lesquels comparants ont déclaré constituer une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 les lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes - et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines - aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à son objet principal. Elle pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires de même qu'effectuer toutes opérations immobilières permettant la réalisation de son objet social.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BALIAN.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance. La gérance pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées ou transmises entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriétaire d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants sont librement révoqués et remplacés ad nutum par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être mis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le premier 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

111600

Libération - Apports

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-François Mirarchi, vingt parts sociales	20
2. Madame France Gérard, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Les fondateurs comparants déclarent et reconnaissent avoir intégralement libéré en espèces chacune des parts sociales souscrites, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Jean-François Mirarchi, prénommé;
 - b) Madame France Gérard, prénommée.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Mirarchi, F. Gérard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, vol. 155S, fol. 89, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2006.

P. Decker.

(121703.3/206/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.389.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DE L'EST S.A. en date du 30 septembre 2006.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au:

84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120263.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2006.